Informations de base

2009/2046(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs **Zone géographique** France	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	HAUG Jutta (PSE)	24/01/2008

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2959	2009-09-07

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	ŠEMETA Algirdas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/06/2009	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2009)0827	Résumé
02/09/2009	Vote en commission		Résumé
07/09/2009	Publication du projet de budget du Conseil	12951/2009	Résumé
07/09/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
09/09/2009	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0009/2009	
14/09/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/09/2009	Décision du Parlement	T7-0011/2009	Résumé
15/09/2009	Résultat du vote au parlement		
15/09/2009	Fin de la procédure au Parlement		

10/11/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2046(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/00001

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE427.052	16/07/2009	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0009/2009	09/09/2009	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0011/2009	15/09/2009	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	12951/2009	07/09/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2009)0827	22/06/2009	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2009/0802
JO L 293 10.11.2009, p. 0035 Résumé

Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

2009/2046(BUD) - 15/09/2009 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 605 voix pour, 23 voix contre et 14 abstentions, une résolution approuvant tel quel le projet de budget rectificatif n° 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

Le Parlement rappelle que ce dernier portait sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de **109.400.000 EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin de faire face aux conséquences de la tempête qui a touché la France en janvier 2009.

Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

2009/2046(BUD) - 07/09/2009 - Projet de budget du Conseil

Le 22 juin 2009, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 7 au budget général pour 2009 portant sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 109.377.165 EUR en faveur de la France, à la suite de la violente tempête ("Klaus") qui a touché le Sud-ouest du pays en janvier 2009.

Cette intervention aura un effet net sur le budget, dans la mesure où elle donne lieu à une hausse de 109.377.165 EUR des crédits à la fois d'engagement et de paiement à l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - États membres).

Lors du trilogue simplifié prévu au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, un accord est intervenu sur la mobilisation du Fonds et sur le montant proposé par la Commission.

Le 7 septembre 2009, le Conseil a établi son projet de budget rectificatif n° 7/2009, tel que transmis par la Commission dans son avant-projet de budget rectificatif n° 7 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du Conseil (voir doc. Conseil 12951/09 ADD 1).

Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

2009/2046(BUD) - 15/09/2009 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 7/2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/802/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 7/2009 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 15 septembre (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à mobiliser l'instrument de solidarité de l'Union à hauteur **109,4 millions EUR** en crédits d'engagement et de paiement, afin de venir en aide à la France touchée par une tempête ("Klaus") dans le Sud-ouest du pays en janvier 2009.

Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

2009/2046(BUD) - 22/06/2009 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 7 pour l'exercice 2009.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif 7/2009 couvre l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne, pour un montant de **109.377.165 EUR** en crédits d'engagement et de paiement, à la suite d'un ouragan qui a touché la France.

En janvier 2009, une violente tempête («Klaus») a en effet touché le Sud-ouest de la France, causant de graves dommages. Dans le délai de dix semaines fixé par l'article 4 du règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil, les autorités françaises ont déposé, concernant cet ouragan, une demande d'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne. Les services de la Commission ont procédé à un examen approfondi de cette demande et ont décidé d'accepter la demande présentée par la France au titre de «catastrophe majeure», et de faire intervenir le Fonds de solidarité.

Financement : le budget annuel total disponible pour le Fonds de solidarité s'élève à un milliard EUR. En 2009, un montant de 11,8 millions EUR a déjà été affecté à une demande antérieure, ce qui laisse des disponibilités à hauteur de 988,2 millions EUR.

En conséquence, la Commission propose d'octroyer une somme de **109.377.165 EUR** au titre du Fonds de solidarité.